



**Avril 2024**

## *Edito*

Chères VAGNASSIENNES, Chers VAGNASSIENS,

L'année 2024 avance et le printemps approche avec espérons-le, de belles journées en perspective et un temps plus clément. Avec ces records de pluie, nous ne devrions pas manquer d'eau cet été !

Cet écho de Vagnas a pour objectif de vous donner les informations que vous attendez.

Le 14 mars dernier, 12 délibérations ont été prises par les élus du Conseil Municipal. Comme à l'accoutumée, ce résumé vous est proposé afin de vous tenir régulièrement informé des décisions municipales.

Les travaux sur la RD 255 devraient bientôt arriver au chemin de Seignac, ce qui vous permettra d'avoir à nouveau accès à cette route.

Dans le village, vous avez peut-être pu vous en rendre compte, l'installation de caméras de vidéo protection sont en cours d'achèvement. L'accès aux images est réservé à 2 personnes de la mairie et aux forces de l'ordre. Les visages sont floutés, elles ne servent que pour la protection des personnes et des biens. Notre commune, comme d'autres, n'est pas à l'abri d'actes de malveillance.

Comme chaque année, les cérémonies commémoratives du 8 mai se dérouleront à Brujas, face au monument aux morts, à 11h15 et à Vagnas, au départ devant l'école à 11h45. A l'issue de la cérémonie, un apéritif sera offert à la maison pour tous.

Petit rappel : pour les repas à domicile, il est impératif de donner vos réservations le mardi pour la semaine suivante. La secrétaire envoie la commande le jeudi et la cuisine centrale n'accepte plus de d'inscription passé ce délai. Merci de votre compréhension.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro de L'ECHO de VAGNAS.

Votre Maire,  
Monique MULARONI

**N'OUBLIEZ PAS** : pour voter aux prochaines élections européennes du 9 juin 2024, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales. La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 3 mai**

# Le conseil municipal du 14 mars 2024

35

Présents : Monique Mularoni, Jérôme Roux, Josiane Bouniol, Florent Tritto, Régine Laignel, Bernard Schaeck, Louise Lacoste, Michel Failla.

Absents : Christine Buisson a donné procuration à Louise Lacoste, Hubert Martin, Cristine Eybalin (Madame EYBALIN n'a pas donné procuration à son colistier à cause du manque de clarté et d'information sur les objets à voter).

## Adoption à l'unanimité du PV du conseil du 18 janvier 2024.

**Délibération n°1** : la prime « pouvoir d'achat » concerne 7 agents communaux pour un montant total de 3604 € (Prime ponctuelle uniquement 2024). Il est fait remarquer que les charges de personnel, depuis 4 ans ont augmenté d'au moins 50 000 €. Voté par 5 voix pour et 4 abstentions : Bouniol, Roux, Laignel, Tritto .

**Délibération n°2** : Annule et remplace délibération 01-09-2022 concernant l'augmentation de la taxe d'aménagement dans certains quartiers : Pour des raisons juridiques, le taux est ramené à 5% pour l'ensemble de la commune. Le conseil approuve la modification par 8 voix pour et 1 Abstention (Tritto)

**Délibération n°3** : Madame la Maire demande au conseil d'approuver la construction d'un second cours de tennis. Le montant des travaux est évalué à 91300 HT €. La mairie prenant à sa charge un maximum de 10 % de cette somme. Il est bien précisé que cet accord est conditionné aux subventions que ce projet pourra recevoir. Le conseil vote « pour » à l'unanimité.

**Délibération n°4** : Madame la Maire demande l'autorisation de déposer des demandes de subvention auprès de la Région et l'agence des sports pour la construction de ce terrain de tennis. Vote « pour » à l'unanimité.

**Délibération n°5** : Les comptes 2023 Commune, Assainissement et Lotissement sont présentés au conseil.

Commune :	Dépenses :	1 163 920 €	Recettes :	1 290 347 €
Assainissement :	Dépenses :	606 432 €	Recettes :	800 630 €
Lotissement :	Dépenses :	22 105 €	Recettes :	200 000 €

Les trois CFU 2023 (comptes financiers uniques) sont approuvés à l'unanimité.

**Délibération n°6** : Demande d'autorisation pour le paiement avant le vote du budget de la facture SDE07 pour un montant de 2316.51 € (compte 168578 - la budgétisation avait été précédemment oubliée).

Vote : 8 voix pour. 1 abstention (Tritto F)

**Délibération n°7** : Mr Gudicelli propose d'acheter à la commune une parcelle d'environ 50m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété (il s'agit d'une mare au nord du lotissement terre longue). Le « franc symbolique » avait d'abord été évoqué, mais la législation ne le permet pas ; aussi la somme de 60 € a été arrêtée, les frais de cession étant à la charge du preneur. Adopté à l'unanimité

**Délibération n°8** : Madame la Maire propose de vendre des espaces publicitaires sur le panneau numérique posé à l'entrée de la mairie. Le montant de l'affichage sera de 30 €/mois pour les entreprises de la commune et 50 €/mois pour les entreprises extérieures et gratuit pour les associations locales. Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°9** : Le propriétaire d'un terrain derrière l'école vend sa parcelle et Madame la Maire propose d'en préempter une partie pour les besoins futurs de l'école. Plusieurs conseillers remarquent que l'achat de la totalité de la parcelle (1788m<sup>2</sup>) serait plus approprié ; Il est répondu que la commune déjà fortement endettée ne peut pas acheter plus de 1000 m<sup>2</sup>. Vote : 6 voix pour, 3 voix contre : Bouniol, Failla, Roux.

**Délibération n° 10** : L'ONF propose de faire effectuer une coupe de bois (du pin, essentiellement, pour raison sanitaire) dans le bois communal (parcelle 11). Le plan de coupe est présenté et adopté à l'unanimité.

**Délibération n° 11** : demande de subvention de la part de l'association ADAPEI en faveur des personnes handicapées. En remplacement d'une aide financière, Mme Bouniol propose, au nom de l'association « les sans soucis », de reprendre la vente de brioches au bénéfice de cette association ; vente qui auparavant était réalisée par Mme Courtois. Adopté à l'unanimité

**Délibération n°12** : Le local abritant la bibliothèque municipale a été acheté en copropriété. La toiture occasionne des dégâts des eaux chez une des copropriétaires. Un devis de restauration de la toiture a été réalisé et la part de la commune (245 millièmes) s'élève environ à 2000 €. Le conseil accepte à l'unanimité de provisionner cette somme au budget 2024.

## *Le comité des fêtes de Vagnas recrute*

Suite aux démissions de Mr Guillaume Nurit (président) en 2024 et de Mme Séverine Coulomb (communication) en 2023, le bureau devra élire :

### **Un(e) nouveau(elle) président(e)**

Ce poste bénévole a pour mission l'organisation de manifestations (au moins 2 animations par an), le management d'une équipe de bénévoles et la gestion du matériel auprès des autres associations.

Cette personne devra être disponible, organisée et avoir un bon relationnel avec l'ensemble des associations du village.

### **Un(e) responsable de communication**

Cette personne devra maîtriser la communication sur les réseaux sociaux et la rédaction des comptes rendus suite aux AG et autres réunions. Poste bénévole.

Merci de déposer votre CV auprès de la mairie qui transmettra.

**L'assemblée se réunira le 2 mai à 18h à la maison pour tous.**

## *Les Amis du Musée médiéval de Vagnas*



Les beaux jours sont à nouveau d'actualité, les actions de notre association également....

Tout d'abord sur le site du Monastier que nos bénévoles entretiennent régulièrement, le dimanche matin, autour du 15 de chaque mois. Le prochain rendez-vous sera le dimanche 12 mai à partir de 9 h 30. Comme à l'habitude, la matinée se terminera autour d'un apéritif convivial pris sur place. Il y a là des activités pour tous les goûts et pour toutes les capacités physiques. L'ambiance est toujours joyeuse et décontractée, le site est naturellement déstressant et reposant. N'hésitez pas à venir vous joindre à eux.

Ensuite, le Musée médiéval va rouvrir ses portes fin mai pour une nouvelle saison estivale. Son gardiennage est assuré par les bénévoles de l'association. Du renfort serait le bienvenu. Si vous disposez d'un peu de temps libre, contactez-nous par courriel à l'adresse [asso.ammv@gmail.com](mailto:asso.ammv@gmail.com)

En attendant cette réouverture, trois très courageux bénévoles ( Jörg, Mario et Christian) se sont attaqués à une tâche d'ampleur : rejoindre à neuf le mur d'enceinte sur les faces extérieures et intérieures. Souhaitons leur bon courage.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, prenez le temps de visiter le musée (situé à côté du cimetière), il est magnifique et vous ne le regretterez pas. L'entrée est gratuite pour les Vagnassiens....

Et pour avoir des nouvelles régulières de nos activités, consultez notre page Facebook : [www.facebook.com/musee.temps.de.vagnas](http://www.facebook.com/musee.temps.de.vagnas)

## *Le grand loto du club des sans soucis*

**Le CLUB DES SANS SOUCIS organise son grand loto le lundi de Pentecôte 20 mai. De nombreux lots sont à gagner.**

## *lundi 1<sup>er</sup> avril, la Pasquette a bien eu lieu !*

35

et ce n'est pas un poisson d'avril... !

Après la pluie et le vent précédant ce lundi de Pâques, c'est un ciel radieux, tout exprès, qui a salué notre Pasquette.

Ce rendez-vous ancestral, « **Vagnas Patrimoine** » tient à l'honorer tous les ans, malgré la pluie malgré le vent ou le froid.

Ainsi, en ce lundi 1<sup>er</sup> avril, la présidente, Régine Laignel, accueille les vagnassiens avec sympathie et le comité des fêtes a offert l'apéritif. Force est de constater que personne n'a dérogé à la tradition d'apporter deux œufs pour la confection de la Pampadelle.



Les participants, malgré leur nombre restreint, prennent du plaisir à pique-niquer entre voisins, proches et autres personnes présentes. Tout au long du repas des rires, des relations se nouent et c'est bien le but de ces fêtes de village. A l'ère d'internet, du portable et des écrans en général, il est bon de passer quelques heures, une journée sous le signe de la bonhomie. Au coeur de notre belle Ardèche, ce serait pêché que d'occulter ces moments privilégiés.

Et comme le veut la tradition, à la fin du repas, chacun se voit servir une belle part de Pampadelle, cette omelette sucrée au rhum dont nous, vagnassiens, sommes très fiers....

Au diable l'audiovisuel, aujourd'hui on discute, on boit, on mange, on échange et on joue aux boules, aux cartes et c'est magnifique... et que la Pasquette perdure !

**Merci à Vagnas Patrimoine, à ses adhérents, au comité des fêtes, à la mairie et aux participants.**

## *Bientôt une OPAH dans la Communauté de Communes*

Prochainement, une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat sera lancée dans la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Elle s'adresse aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs, aux locataires et copropriétés d'un logement situé sur le territoire de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie (isolation, ventilation, chauffage....), d'adaptation pour le maintien à domicile (rampe d'accès, monte escalier, douche accessible....) d'amélioration pour les logements dégradés.

Elle comprend un accompagnement technique et administratif et une subvention de l'agence nationale pour l'amélioration de l'Habitat abondée par la Communauté de Communes.

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 6 juin de 13h30 à 16h30 à la maison pour tous de Vagnas.

Quelques exemples d'aide :

- Réhabilitation d'une maison de 1855 : Coût des travaux : 92 386 € - Subvention ANAH : 63 000 € - Subvention Communauté de Communes : 5 000 € - Reste à charge : 24 386 € (26%),
- Adaptation du salle de bain : Coût des travaux : 4 466 € - Subvention ANAH : 2 030 € - Subvention Communauté de Communes : 1 542,80 € - Reste à charge : 893,20 € (20%).

**Sur Internet : toutes les infos sur [vagnas-ardeche.com](http://vagnas-ardeche.com)**